

# **MEMORIAL**

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



# **MEMORIAL**

## Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2580

**22 septembre 2015** 

## **SOMMAIRE**

Advanced Asset Management SICAV123840	Induxtria Capital S.A	123797
AIPP Pooling I S.A	Kraeltgen, s.à r.l.	123800
Atomo	Lagora	123799
DES Holding S.à r.l	Lansel Luxembourg S.à r.l	123800
Fiduciaire Comptable Actua123837	LaSalle Euro Growth II S.C.A	123800
Flac S.à r.l	<b>Luxembourg Microfinance and Development</b>	
Frontier S.A	Fund	123800
Fulton S.A	LuxHedge IP S.à r.l.	123840
Galanthus S.A	Lux-Protect Fund	123800
Galileo Global Education Finance S.à r.l123798	Mary Jane S.à r.l	123838
Ganges Holdings S.à r.l123798	RCAF Enduro USA S.à r.l	123834
Giga Toit S.à r.l	Selp Berlin GP S.à r.l	
Groupe Adeo & Cie Valadeo123799	Signalhorn S.à r.l	123796
Groupe Flot	South Real Estate Investment S.A	123835
GTC Investments S.A	Valore 1 S.A	123824
Günther Langer S.à r.l	Valore 3 S.A.	123826
HAB3 Prop Co. B S.à r.l	Van Genechten Packaging International	123836
Halit S.à r.l	Vector CH (Lux) 3, S.à.r.l	123819
Harbour LuxCo S.à r.l	VimpelCom Luxembourg Holdings	123801
HayFin Ruby II Luxembourg SCA123795	Voicebox S.à r.l.	123811
Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l123795	VREF Holding S.à r.l	123835
H&F Project Luxco 1 S.à r.l	Way Co-Invest S.à r.l	123829
H&F Project Luxco 2 S.à r.l123796	WB Finance S.à r.l	123794
High Wealth Investments International S.à r.l.	Weisgerber & Cie	123832
123795	Wintr S.à r.l.	123835
HW Invest S.A	WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l	123794
Identitag Secondary Opportunities S.à r.l123797	·	
Immofin Two S.A	_	



## WB Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 53, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 181.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015126934/10.

(150138020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

#### WM Limestone (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: SEK 152.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 140.345.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015126935/10.

(150138605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

## Yorcet Holdings S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 67.617.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015126951/9.

(150138480) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

## Atomo, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 76.035.

## **EXTRAIT**

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Sylvain Féraud, de son poste d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a effet du 26 Juin 2015.

Pour Atomo

Référence de publication: 2015127059/12.

(150136836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

#### GTC Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 190.362.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Nico Patteet / K. Van Huynegem

Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2015130615/13.

(150141340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



## Harbour LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.030,76.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 159.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Harbour Luxco S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2015130626/11.

(150141108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## HayFin Ruby II Luxembourg SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 162.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130634/10.

(150141063) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 415.386.399,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.974.

Les comptes annuels pour la période du 30 décembre 2013 au 28 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130635/11.

(150141382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## High Wealth Investments International S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 154.687.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Organe de Gestion

Référence de publication: 2015130637/11.

(150141370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## DES Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.062.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DES Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015132802/11.

(150143110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## Signalhorn S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.340.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015132305/9.

(150142089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

## H&F Project Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 185.670.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130620/9.

(150141379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## H&F Project Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 185.671.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130621/9.

(150141357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Günther Langer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6486 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 96.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130617/9.

(150140533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## HAB3 Prop Co. B S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 175.219.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130660/9.

(150140184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## HW Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 359, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 134.265.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130684/9.

(150141529) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



## Identitag Secondary Opportunities S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 161.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130686/9.

(150140813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Induxtria Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 106.706.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130720/9.

(150141273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Flac S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 121.365.

## CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 9 juillet 2015, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge de la masse.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 14, rue du Bois, L-3980 Wickrange.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2015130555/16.

(150141308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Frontier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.011.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130566/10.

(150141254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Fulton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.639.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130567/10.

(150141041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



## Galileo Global Education Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 182.331.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg et remplacent la première version avec pour référence initiale: L150118582.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130569/11.

(150140250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Ganges Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 20.009,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 165.870.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Sophie Zintzen

Mandataire

Référence de publication: 2015130572/12.

(150141468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Galanthus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1475 Luxembourg, 37, rue du Saint Esprit.

R.C.S. Luxembourg B 135.351.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012, ainsi que les documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130586/11.

(150140751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Giga Toit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 40, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 176.512.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

#### HOMBERGER Gérard

Gérant administratif

Référence de publication: 2015130594/11.

(150140952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Groupe Flot, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 5, rue du mur.

R.C.S. Luxembourg B 187.811.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015130608/9.

(150140850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.



## Groupe Adeo & Cie Valadeo, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R.C.S. Luxembourg B 64.283.

## **EXTRAIT**

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2015:

- n'a pas renouvelé le mandat de réviseur externe de la société à responsabilité limitée KPMG Audit, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103.590, arrivant à expiration;
- a nommé en qualité de nouveau réviseur externe, la société anonyme Ernst & Young, établie et ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 Rue Gabriel Lippmann, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 47771, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald.

Signature.

Référence de publication: 2015130607/17.

(150140397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Halit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 170.114.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015130661/10.

(150141331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Immofin Two S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 135.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Immofin Two S.A.

Référence de publication: 2015130689/10.

(150141241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Lagora, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

## Capital social: EUR 73.900.000,00.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 28-32, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 170.238.

Il ressort d'une décision prise par l'associé unique en date du 29/07/2015 que:

- la démission de Monsieur Frédéric Jean-Jacques VALENTIN de son mandat de gérant de catégorie B dans la société avec effet immédiat est acceptée;
- Monsieur Pierre-Frédéric STEIN, né le 23 juillet 1981 à Metz (France), résidant professionnellement au 11, Avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, est nommé avec effet immédiat gérant de catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LAGORA

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2015129511/17.

(150140111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.



## Kraeltgen, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5752 Frisange, 10, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 109.640.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Frisange, le 29 juillet 2015.

KRAELTGEN S.A.R.L.

L-5752 FRISANGE

Référence de publication: 2015129509/12.

(150139894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Lansel Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 184.469.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Lansel Luxembourg S.à r.l.

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2015129512/13.

(150140006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## LaSalle Euro Growth II S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.223.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129513/10.

(150141386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Lux-Protect Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 110.989.

Les bilans de LUX-PROTECT FUND, SICAV du 1 <sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2015, enregistrés à Esch/Al. A.C., le 27 JUIL. 2015. Relation: EAC / 2015 / 17483 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129567/10.

(150139043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Luxembourg Microfinance and Development Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 148.826.

Les comptes annuels au 31 mars 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015129571/9.

(150140235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.



## VimpelCom Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 199.019.

#### **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty first day of July,

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

#### THERE APPEARED

VimpelCom Amsterdam BV, a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 88, Claude Debussylaan, 1082 MD, Amsterdam, the Netherlands, and registered with the Amsterdam trade and companies register under number 34378904 (the Subscriber),

represented by Jean-Marie Bontemps, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed ne varietur by the attorney in fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, requests the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

## 1. Name - Duration - Registered office - Purpose.

#### 1.1 Name

There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "VimpelCom Luxembourg Holdings" (the Company), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the act dated 10 August 1915 governing commercial companies, as amended (the Companies Act), as well as by these articles of association (the Articles).

#### 1.2 Duration

The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the management of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or of the sole shareholder (as the case may be).

## 1.3 Registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the same municipality by a resolution of the board of managers (conseil de gérance) (the Board) or of the sole manager (as the case may be) of the Company. The registered office of the Company may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be) of the Company adopted in the manner required by the Companies Act for the amendment of the Articles.

Branches (whether or not a permanent establishment), subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board or of the sole manager (as the case may be).

In the event that the Board or the sole manager (as the case may be) determine(s) that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent, and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Board or the sole manager (as the case may be) of the Company.

## 1.4 Purpose

The purpose of the Company is the acquisition and holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg or abroad, and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may acquire by purchase, subscription, transfer by sale, exchange, short sell and margin trade or finance, or in any other manner, stock, bonds, debentures, warrants, debt and equity securities and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto.



The Company may borrow in any form. It may issue shares and bonds (to the extent these are in registered form). The Company may further lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of shares or bonds to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations in relation to margin trading and short selling activities or otherwise, or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets

The Company may enter into, execute, deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to techniques and instruments designed to protect against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company will provide the companies within its portfolio with the services necessary to their administration, control and development. For that purpose, the Company may require and retain assistance of other advisors.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limited. The corporate object shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects. For the avoidance of doubt, the Company may not carry on any activity that would fall within, and be regulated by, the Luxembourg banking act dated 5 April 1993 concerning the financial sector, as amended from time to time.

#### 2. Share capital - Shares.

#### 2.1 Share capital

The share capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares (the Shares), with a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each, all subscribed and fully paid-up.

The share capital of the Company may be modified at any time by a resolution of an extraordinary general meeting of the shareholders or of the sole shareholder (as the case may be), adopted in the manner required for the amendments of the Articles.

The shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may contribute capital surplus to the Company and amounts so contributed shall be freely distributable. Capital Surplus shall mean the amounts (a) contributed by the shareholders or by the sole shareholder (as the case may be) to the Company without any Shares being issued in exchange, and (b) allocated in the accounts of the Company to the non-share contribution account (account 115 "capital contribution without the issuance of new shares" of the Luxembourg standard chart of account of 10 June 2009).

#### 2.2 Shares

Each Share entitles its holder to one vote at any general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Towards the Company, the Shares are indivisible and the Company will recognize only one holder per Share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

## 2.3 Transfers of Shares

The Shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a General Meeting.

Furthermore, the provisions of articles 189 and 190 of the Companies Act shall apply.

A transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the relevant register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, and in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

The Company shall have power to redeem its own Shares.

Such redemption shall be carried out by means of a resolution of an extraordinary General Meeting or of the sole shareholder (as the case may be), adopted under the conditions required for amendment of the Articles, provided that such redemption has been proposed to each shareholder of the same class in the proportion of the capital or of the class of shares concerned represented by their Shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that the excess purchase price may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies Act or of the Articles.

Such redeemed Shares shall be cancelled by reduction of the share capital.



## 3. Management.

#### 3.1 Managers

The Company is managed by the Board or by a sole manager (as the case may be), appointed by a resolution of the General Meeting taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be), which sets the term of their office. The managers need not be shareholder(s).

The managers may be dismissed at any time and without cause (ad nutum), by a resolution of the General Meeting or of the sole shareholder (as the case may be). The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

#### 3.2 Powers of the Board

All powers not expressly reserved by the Companies Act or the Articles to the General Meeting or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the authority of the Board or of the sole manager (as the case may be), which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose.

Powers may from time to time be sub-delegated for determined matters to one or more ad hoc agent(s), either shareholder (s) or manager(s) or not, by the Board or by the sole manager (as the case may be). The Board or the sole manager (as the case may be) will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

In dealing with third parties, the Board or the sole manager (as the case may be) has all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided the terms of these Articles have been complied with.

#### 3.3 Board meetings

In case of plurality of managers, the decisions of the managers are taken by meeting of the Board. The Board may choose a chairman among its members (the Chairman), which in case of tie vote, shall not have a casting vote. The Chairman shall preside at all meetings of the Board. In case of absence of the Chairman, the Board may be chaired by a manager present and appointed for that purpose.

It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board or for such other matters as may be specified by the Board.

The Board shall meet upon call by any manager, at the place indicated in the notice of meeting. The meetings of the Board shall be held in Luxembourg-city, unless otherwise agreed by a majority of managers.

The Board shall meet as often as the Company's interests so require or at the place indicated in the convening notice.

Written notice of any meeting of the Board must be given to the managers at least two (2) business days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of (i) an emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice or (ii) an express waiver by all the managers. A separate notice will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board. A notice of a Board meeting must be accompanied by an agenda of all the business to be transacted at the meeting, as well as with any supporting papers and documentation which may be deemed relevant for such Board meeting. Any matter not on the agenda may not be raised at the meeting unless all the managers agree in writing.

No notice shall be required in case all the members of the Board are present or represented at a meeting or in the case of resolutions in writing approved and signed by all the members of the Board.

Any manager may act at any meeting of the Board by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile, email or any other similar means of communication another manager as his/her proxy. A manager may represent more than one manager.

Any manager may participate in any meeting of the Board by conference-call, video conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting:

- (i) to be identified during the meeting;
- (ii) to properly hear (or otherwise receive real time communication made by) each of the other managers participating in the meeting;
- (iii) to address (or otherwise communicate in real time with) all of the other managers participating in the meeting simultaneously; and
  - (iv) to properly deliberate and cast his/her vote.

The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting, provided that a majority of the managers shall never attend the meeting while being located in the same foreign jurisdiction. A Board meeting held in this manner is taken to be held at the registered office of the Company, where the conference call or video conference has been initiated.

The Board can deliberate or act validly if at least half of the managers are present or represented. Decisions shall be taken by a majority of votes cast by the managers present or represented at such meeting.

The deliberations of the Board will be recorded in minutes of the meetings which shall be signed by the Chairman or any two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the Chairman or any two managers.



Resolutions of the Board may also be passed in writing by way of unanimous written circular resolutions that shall have the same effect as resolution passed at a Board's meeting. Such resolutions will be drafted in English and will consist of one or several counterparts containing the resolutions of the Board, signed and dated by each manager. The date of such unanimous written circular resolution will be the date of the last signature by any manager as apposed on his/her counterpart.

#### 3.4 Representation

The Company will be bound, in all circumstances, towards third parties by the sole signature of its single manager and in case of plurality of managers, by the joint signature of two managers, or by the signature of any duly authorised representative within the limits of such authorisation, to the extent such authorised representative has been appointed in full compliance with the Articles.

#### 3.5 Liability of the managers

The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

#### 4. Decisions of the shareholders.

## 4.1 Powers and voting rights

If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 4.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at General Meetings and one General Meeting shall be held at least annually in Luxembourg within six months of the closing of the last financial year. Other General Meetings may be held in the Grand-Duchy of Luxembourg at any time specified in the notice of the meeting.

## 4.2 Notices, quorum, majority and voting procedures

The shareholders may be convened or consulted by the Board or by the sole manager (as the case may be). The Board or the sole manager (as the case may be) or, failing which, the statutory auditor(s) (if any), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except for the annual General Meeting for which the notice shall be sent at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

General Meetings shall be held at such place and time specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him/her/it at any General Meeting.

Resolutions of the General Meeting shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this quorum is not formed at a first meeting or at the first consultation, the shareholders are immediately convened or consulted a second time by registered letter and resolutions will be taken at the majority of the vote cast, regardless of the portion of capital represented.

However, (i) the Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital of the Company and (ii) any change in the nationality of the Company and any increase of any shareholder's commitments in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Companies Act.

Except in case of current operations concluded under normal conditions, contracts concluded between the sole share-holder and the Company have to be recorded in minutes or drawn-up in writing.

## 5. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits.

## 5.1 Financial Year

The financial year of the Company shall begin on the first of January and end on the thirty-first of December.

## 5.2 Annual accounts

Each year, on 31 December, the accounts are closed and the Board or the sole manager (as the case may be) shall prepare the balance sheet and the profit and loss accounts, as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

Each shareholder may inspect the above inventory, the balance sheet and the profit and loss accounts at the Company's registered office. If the shareholders number exceeds twenty-five, such inspection shall be permitted only during the fifteen days preceding the annual general meeting of shareholders.



The annual General Meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual General Meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

## 5.3 Distribution of profits

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the Companies Act, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company and shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth. The balance may be freely used by the shareholder(s).

The General Meeting shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward. Share premium and Capital Surplus (if any) may be freely distributed to the shareholder(s) by a resolution of the General Meeting or of the sole shareholder (as the case may be) subject to any legal provisions regarding the inalienability of the share capital and of the legal reserve.

Upon proposal of the Board or of the sole manager (as the case may be), interim dividends may be distributed, at any time before the end of the current financial year, under the following conditions:

- (a) interim accounts are drawn up by the Board or by the sole manager (as the case may be);
- (b) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium and Capital Surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (c) the decision to pay interim dividends is taken by the General Meeting within two (2) months from the date of the interim accounts;
  - (d) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (e) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.
- **6. Dissolution Liquidation.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be shareholders, and which are appointed by the shareholders holding three quarters of the share capital which will determine their powers and fees and the method of liquidation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have all powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the Shares held by them.

7. Applicable law. All matters not governed by the Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

## Transitional provisions

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2015.

#### Subscription

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to all the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares, having a nominal value of EUR 1.- (one Euro) each representing the total share capital of the Company, and having an aggregate subscription price of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros).

The subscription price for all the shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euros), so that this amount is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The amount of the contribution in cash is allocated to the share capital of the Company.

#### Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

## Resolutions of the sole shareholder

The Subscriber, represented as stated above, being the sole shareholder of the Company, hereby takes the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited period of time:
- (a) Albert HOLLEMA, manager, residing professionally at Stukkenlaan 7, 1272 NW Huizen, the Netherlands;
- (b) David DOBBIE, manager, residing professionally at Apt 2307, Murjan Tower, Dubai Marina Towers, Dubai, U.A.E.;



- (c) Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, manager, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4 <sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- (d) Barbara NEUERBURG, manager, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4 <sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and,
- (e) Freddy Julien E. DE PETTER, manager, residing professionally at 15, rue Edward Steichen, 4 <sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
- 2. PricewaterhouseCoopers, a société coopérative incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés under section B number 65477 is appointed as independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) of the Company until the approval by the shareholders of the annual accounts of the Company for the financial year ended on 31 December 2015
- 3. The address of the registered office of the Company is at 15, rue Edward Steichen, 4 <sup>th</sup> Floor, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the attorney in fact of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney in fact of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed. This notarial deed, having been read to the attorney in fact of the Subscriber which is known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said attorney in fact of the Subscriber signs the present deed together with the notary.

## Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le trente et unième jour du mois de juillet,

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

#### A COMPARU

VimpelCom Amsterdam BV, une société de droit néerlandais, ayant son siège social au 88, Claude Debussylaan, 1082 MD, Amsterdam, les Pays-Bas, et inscrite auprès du registre de commerce et des sociétés d'Amsterdam sous le numéro 34378904 (le Souscripteur),

ici représenté par Jean-Marie Bontemps, juriste, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté de la manière précitée ci-dessus, requiert le notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société, qu'il déclare constituer de la manière suivante:

## 1. Dénomination - Durée - Siège social - Objet social.

#### 1.1 Dénomination

Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «VimpelCom Luxembourg Holdings» (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

## 1.2 Durée

La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Les créanciers, représentants légaux, propriétaires ou héritiers de tout associé ne sont pas autorisés, en aucunes circonstances, à demander l'apposition de scellés sur les actifs et les documents de la Société, ou à s'immiscer en aucune manière dans la gestion de la Société. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits se référer aux comptes annuels et aux décisions des assemblées générales des associés ou de l'associé unique (le cas échéant).

## 1.3 Siège social

Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg. Le siège social peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil) ou le gérant unique (le cas échéant) de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par résolution d'une assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique (le cas échéant) de la Société adoptée de la manière requise par la Loi pour la modification des Statuts.

Il peut être créé par simple décision du Conseil ou du gérant unique (le cas échéant), des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans les cas où le Conseil ou le gérant unique (le cas échéant) estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée



entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise. Ces mesures provisoires seront prises et notifiées à toute partie intéressée par le Conseil ou par le gérant unique (le cas échéant) de la Société.

#### 1.4 Objet social

L'objet social de la Société est l'acquisition et la détention de participations, de toute forme, au Luxembourg et à l'étranger, et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par voie d'achat, de souscription, ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange, ou d'autres moyens de valeurs mobilières de toute sorte et l'administration, le contrôle, et le développement de son portefeuille.

La Société peut acquérir par voie d'achat, de souscription, disposer par voie de vente, échange, vente à découvert, ou opérations sur marge ou autrement, des actions, obligations, dettes, warrants, valeurs mobilières de dette ou de fonds propres et toute autres valeurs mobilières ou instruments financiers de toute sorte et contrats portant sur ou étant liés à ces instruments

La Société peut emprunter sous toutes les formes. Elle peut émettre des parts sociales et des obligations (dans la mesure où elles sont nominatives). La Société peut aussi prêter des fonds en ce compris les produits de tout emprunts et/ou émission de parts sociales ou d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société.

La Société peut aussi octroyer des garanties ou des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses obligations en matière d'opérations sur marge et de ventes à découvert ou autre, ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société peut en outre gager, transférer, grever ou créer des sûretés par tout autre moyen sur certains ou tous ses actifs.

La Société peut conclure, signer, livrer et exécuter tout swap, opérations à terme, produits dérivés, options, rachat, prêt d'actions et des opérations similaires. La Société peut de manière générale employer toutes techniques et instruments en relation avec des investissements dans l'optique de leur gestion efficiente, notamment (mais non exclusivement), des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société fournira aux sociétés composant son portefeuille les services nécessaires à leur gestion, contrôle et développement. A cette fin, la Société peut requérir et retenir l'assistance d'autres conseillers.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leur interprétation la plus large et leurs énumérations ne sont pas limitées. L'objet social inclut toute opération ou convention qui est conclue par la Société, pour autant qu'il ne soit pas contradictoire avec l'un des objets précédemment énumérés. Pour éviter tout doute, la Société ne peut accomplir aucune opération qui serait soumise à la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 relative au secteur financier, telle que modifiée.

## 2. Capital social - Parts sociales.

## 2.1 Capital social

Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales (collectivement les Parts Sociales et individuellement une Part Sociale) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la Société pourra être modifié à tout moment par résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés ou par l'associé unique adoptée (le cas échéant), selon les formes requises pour la modification de ces Statuts.

Les associés ou l'associé unique (le cas échéant) peuvent effectuer des apports à la Société en capitaux propres et les montants ainsi apportés seront librement distribuables. Apport en Capitaux Propres signifie les montants (a) apportés par les associés de la Société, sans qu'aucune part sociale ne soit émise en contrepartie et (b) alloués aux comptes de la Société, au compte d'apports en capitaux propres (compte 115 «apport en capitaux propres non rémunéré par des titres» du plan comptable normalisé de Luxembourg daté du 10 juin 2009).

## 2.2 Parts sociales

Chaque Part Sociale donne droit à un vote à toute assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale) et chaque associé a des droits de vote en proportion directe avec le nombre de ses Parts Sociales.

La Société ne reconnait qu'un seul propriétaire par Part Sociale. Les copropriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

## 2.3 Transferts des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés.

La cession des Parts Sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'Assemblée Générale représentant au moins les trois-quarts du capital social.

En outre, les dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sont applicables.

La cession des Parts Sociales peut être effectuée par voie d'une déclaration écrite de transfert inscrite dans le registre pertinent de la Société, une telle déclaration de cession devant être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant des pouvoirs adaptés, et ce, en conformité avec les dispositions applicables à aux cessions de créances prévues à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.



La Société peut aussi accepter d'autres instruments de cession prouvant la cession, et plus précisément le consentement du cédant et du cessionnaire de manière satisfaisante pour la Société.

La Société a le pouvoir de racheter ses propres Parts Sociales.

Un tel rachat est exécuté par voie de résolutions d'une Assemblée Générale extraordinaire ou de l'associé unique (le cas échéant), prises dans le respect des conditions requises pour la modification des Statuts, pourvu qu'un tel rachat ait été proposé à chaque associé de la même catégorie en proportion du capital ou de la catégorie des parts sociales concernées représentée par ses Parts Sociales.

Cependant, si le prix de rachat excède la valeur nominale des Parts Sociales à racheter, le rachat peut uniquement être décidé dans la mesure où l'excès de prix de rachat ne peut pas excéder les profits totaux réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, ainsi qu'aucun profit reporté et les sommes prises sur les réserves disponibles à cette fin, moins les pertes reportées et toute somme à placer en réserve conformément aux conditions de la Loi ou des Statuts.

De telles Parts Sociales sont annulées par voie de réduction du capital social.

#### 3. Gestion.

## 3.1 Conseil de gérance

La Société est gérée par le Conseil, ou par le gérant unique (le cas échéant), nommés par résolution de l'Assemblée Générale prise par voie de majorité simple des votes exprimés, ou par l'associé unique (le cas échéant) qui fixe le terme de leur mandat. Les gérants n'ont pas besoin d'être Associé(s).

Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'Assemblée Générale ou de l'associé unique (le cas échéant). La mort ou la démission d'un gérant n'entrainera pas la dissolution de la Société, quel qu'en soit la raison.

#### 3.2 Pouvoirs du Conseil

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'associé unique par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

Des pouvoirs peuvent être délégués occasionnellement en ce qui concerne des matières déterminées à un ou plusieurs agent(s), qu'ils soient associé(s) ou gérant(s), par le Conseil ou par le gérant unique (le cas échéant). Le Conseil ou le gérant unique (le cas échéant) déterminera les pouvoirs, les obligations et la rémunération (le cas échéant) de ses agent(s), la durée du mandat et toute autres conditions pertinentes de la/leur mandat.

Vis-à-vis des tiers, le Conseil ou le gérant unique (le cas échéant) ont tous les pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour autoriser tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société, pour autant que les dispositions de ces Statuts aient été respectées.

#### 3.3 Réunions du Conseil

En cas de pluralité de gérants, les décisions des gérants seront prises par une réunion du Conseil. Le Conseil peut choisir un président parmi ses membres (le Président), qui en cas de parité de voix, aura une voix prépondérante. Le Président préside toutes les réunions du Conseil. En cas d'absence du Président, le Conseil peut être présidé par un gérant présent et nommé à cette fin.

Il peut aussi choisir un secrétaire, qui ne doit pas être un gérant, qui sera responsable de la conservation des procèsverbaux des réunions du Conseil ou pour d'autres matières telles que déterminées par le Conseil.

Le Conseil se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou à l'endroit indiqué dans la convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil sera donné à tous les gérants au moins deux (2) jours ouvrables avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas de (i) urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence sera mentionnée brièvement dans l'avis de convocation ou (ii) une renonciation expresse de la part de tous les gérants. Un avis séparé ne sera pas requis pour une réunion du Conseil qui sera tenue à un moment ou à un lieu déterminés dans une résolutions préalablement adoptée par le Conseil. Un avis d'une réunion d'un Conseil doit être accompagné par un ordre du jour de toutes les affaires traitées au conseil, ainsi que par tous documents ou papiers de support qui peuvent être considérés comme pertinent pour une telle réunion du Conseil. Toute problématique ne figurant pas à l'ordre du jour ne pourra pas être soulevé lors de la réunion sauf consentement écrit de la part de tous les gérants.

Aucun avis ne sera requis au cas où tous les membres du Conseil sont présents ou représentés à une réunion ou en cas de résolutions écrites approuvées et signées par tous les gérants du Conseil.

Tout gérant pourra se faire représenter en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion:

- (i) d'être identifiés pendant la réunion;
- (ii) d'entendre correctement (ou recevoir une communication en temps réel réalisée par) chacun des autres gérants prenant part à la réunion;
  - (iii) d'adresser (ou communiquer en temps réel avec) tous les autres gérants participant simultanément à la réunion; et



#### (iv) de délibérer convenablement et d'exprimer son vote.

La participation d'un gérant à une réunion par de tels moyens sera considérée comme une participation, pour autant qu'une majorité des gérants ne devra jamais participer à la réunion en étant localisés dans la même juridiction étrangère. Une réunion du Conseil tenue de cette manière sera censée avoir été tenue au siège social de la Société, d'où la conférence téléphonique, visioconférence ont été initiées.

Le Conseil peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée lors de la réunion du Conseil. Les décisions du Conseil seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

Les décisions du Conseil seront consignées dans un procès-verbal qui sera signé par le Président ou par deux gérants quelconques. Des copies ou des extraits de tels comptes rendus, pouvant être produites dans des procédures judiciaires ou autrement, seront signés par le Président, ou par deux gérants quelconques.

Les décisions du Conseil peuvent également être prises par écrit par voie de résolutions écrites circulaires unanimes qui auront le même qu'une décision prise à une réunion du Conseil. De telles résolutions seront rédigées en anglais et contiendront une ou plusieurs copies contenant les résolutions du Conseil, signées et datées par chaque gérant. La date de telles résolutions écrites circulaires unanimes sera la date de la dernière signature apposée par tout gérant sur sa copie.

#### 3.4 Représentation

La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers, par la seule signature de son gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants, ou par la signature de tout mandataire dûment autorisé, dans les limites d'une telle autorisation, et dans la mesure où un tel mandataire a été désigné en parfaite conformité avec les Statuts.

#### 3.5 Responsabilité des gérants

Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. En tant que mandataires autorisés, ils sont uniquement responsables de l'exécution de leur mandat.

#### 4. Décisions des associés.

#### 4.1 Pouvoirs et droits de vote

Lorsque la Société n'a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire. Les associés seront consultés par écrit en conformité avec l'article 4.2 des Statuts et exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies de ce document.

Dans toutes les autres hypothèses, les résolutions des associés seront prises à l'Assemblée Générale et une Assemblée Générale au moins sera tenue annuellement au Luxembourg endéans des six mois de la fin du dernier exercice social. D'autres Assemblées Générales peuvent être tenues au Grand-Duché de Luxembourg à tout moment déterminé dans la convocation de la réunion.

## 4.2 Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

Les associés peuvent être convoqués ou consultés par le Conseil ou par le gérant unique (le cas échéant). Le Conseil ou le gérant unique (le cas échéant) ou, à défaut, le commissaire aux compte (le cas échéant), doivent convoquer ou consulter les associés suivant une requête de la part des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Un avis de convocation de toute Assemblée Générale sera donné à tous les associés au moins huit (8) jours précédents la date d'une telle réunion, sauf pour l'Assemblée Générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt-et-un) jours avant la date de la réunion.

Les Assemblées Générales seront tenues à l'endroit et au moment déterminés dans les convocations.

Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de la réunion, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

Un associé peut octroyer une procuration écrite à une autre personne (qui n'a pas besoin d'être un associé) afin de le/la représenter lors de toute Assemblée Générale.

Les résolutions de l'Assemblée Générale peuvent être prises par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si un tel quorum n'est pas réuni lors de la première réunion ou lors de la première consultation, les associés seront immédiatement convoqués ou consultés une deuxième fois par lettre recommandée et les résolutions seront prises à la majorité des votes exprimés, peu importe la portion du capital social représentée.

Cependant, (i) les Statuts peuvent uniquement être modifiés avec le consentement d'une majorité (en nombre) des associés détenant au moins trois quarts du capital social de la Société et (ii) tout changement de la nationalité de la Société et toute augmentation des engagements des associés dans la Société requerront le consentement unanime des associés.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs revenant à l'assemblé des associés d'après la Loi.

Hormis en cas d'opérations courantes conclues dans des conditions normales de marché, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société doivent être constatées dans des procès-verbaux ou dans des écrits.



## 5. Exercice social - Comptes annuels - Distribution des profits.

#### 5.1 Exercice Social

L'exercice social de la société commence le premier jour du mois de janvier et se termine le trente-et-unième jour du mois de décembre.

#### 5.2 Comptes annuels

Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant unique ou le Conseil dresse le bilan, le compte des profits et pertes, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaires aux comptes (le cas échéant) et des associés envers la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire susmentionné, du bilan, et des comptes de profits et pertes au siège social de la Société. Si le nombre des associés excède vingt-cinq, une telle inspection sera permise seulement pendant les quinze jours précédant l'assemblée générale annuelle des associés.

L'Assemblée Générale annuelle sera tenue à l'endroit et au moment déterminé dans l'avis de convocation. Le bilan et le compte des profits et pertes devront être approuvés par voie de résolution circulaire ou par l'Assemblée Générale annuelle endéans les six (6) mois de la fin de l'exercice social.

#### 5.3 Distribution des bénéfices

Le solde créditeur du compte des profits et pertes, déduction faite des frais généraux, amortissements, charges, et provisions constituent le bénéfice net de la Société. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social, et une telle obligation sera à nouveau applicable si la réserve légale baisse en dessous de dix pourcent. Les associés décident librement de l'affectation du solde restant du bénéfice net.

L'Assemblée Générale détermine l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter un tel solde au paiement d'un dividende, transférer un tel solde à un compte de réserve ou le reporter. Les primes d'émission et les Apports en Capitaux Propres (le cas échéant) peuvent être librement distribués aux associé(s) par résolution de l'Assemblée Générale ou par l'associé unique (le cas échéant) dans le respect de toute disposition légale concernant l'inaliénabilité du capital social ou de la réserve légale.

Sur proposition du Conseil ou du gérant unique (le cas échéant), des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment ou avant la fin de l'exercice social, aux conditions suivantes:

- (a) un état des comptes est établi par le Conseil ou par le gérant unique (le cas échéant);
- (b) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission et les Apports en Capitaux Propres) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'Assemblée Générale endéans les deux (2) mois suivant la date de l'arrêté des comptes;
  - (d) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des capitaux de la société; et
- (e) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.
- **6. Dissolution Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolutions des associés détenant trois quart du capital social qui fixeront leurs pouvoirs et leur rémunération, ainsi que la méthode de liquidation. Sauf disposition contraire, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant des actifs et après paiement des dettes seront distribués aux associés au prorata des Parts Sociales détenues par eux.

**7. Droit applicable.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions légales de la Loi.

## Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

#### Souscription

Les Statuts ayant été établis, le Souscripteur, représenté de la manière précitée, déclare déclare souscrire par apport en numéraire à l'intégralité des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et ayant un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le prix de souscription pour toutes les parts sociales a été payé intégralement par le Souscripteur par voie d'apport en numéraire d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), de telle sorte que ce montant est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire soussigné, qui le reconnaît expressément.



Le montant de l'apport en numéraire est alloué au capital social de la Société.

#### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

## Résolutions de l'associé unique

Le Souscripteur représenté de la manière susmentionné, étant l'associé unique de la Société, adopte les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une période indéterminée:
- (a) Albert HOLLEMA, gérant, demeurant professionnellement au Stukkenlaan 7, 1272 NW Huizen, (Pays-Bas);
- (b) David DOBBIE, gérant, demeurant professionnellement au Apt 2307, Murjan Tower, Dubai Marina Towers, Dubai, (Emirats Arabes Unis);
- (c) Zuzanna ZIELINSKA-ROUSSEAU, gérant, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4 ème étage, L-2540 Luxembourg;
- (d) Barbara NEUERBURG, gérant, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4 ème étage, L-2540 Luxembourg; et,
- (e) Freddy Julien E. DE PETTER, gérant, demeurant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4 ème étage, L-2540 Luxembourg.
- 2. PricewaterhouseCoopers, une société coopérative de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 65477 est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société jusqu'à l'approbation par les associés des comptes annuels de la Société pour l'exercice social prenant fin le 31 décembre 2015.
  - 3. L'adresse du siège social de la Société est au 15, rue Edward Steichen, 4 ème étage, L-2540 Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, constate qu'à la demande du mandataire du Souscripteur, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du Souscripteur, le dit mandataire du Souscripteur signe le présent acte avec le notaire.

Signé: J-M. BONTEMPS, D.KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 3 août 2015. Relation: DAC/2015/12931. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J.THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 4 août 2015.

Référence de publication: 2015133387/600.

(150144325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Voicebox S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 198.967.

## **STATUTES**

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of July.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée with registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, being registered with the Register of Trade and Companies of Luxembourg under number B 184.359,

represented by Mrs Elsa Idir, master at laws, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 24 July 2015 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company ("société à responsabilité limitée") Voicebox S.à r.l. which is hereby established as follows:



- **Art. 1. Denomination.** A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Voicebox S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.
- **Art. 2. Object.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, including, to the extent permitted by law, in any direct or indirect parent company, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise, of stock, bonds, debentures, notes, convertible loan notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds (including convertible notes), preferred equity certificates (whether convertible or not) and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which forms part of the group of companies to which the Company belongs or any entity as the Company may deem fit (including upstream or cross stream), take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

- Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.
- **Art. 4. Registered Office.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 5. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) class V shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

**Art. 6. Transfer of Shares.** Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

**Art. 7. Management of the Company.** The Company is managed by one or several managers who need not be share-holders

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. They may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of different classes, namely class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.



Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required (i) for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers or (ii) when all the managers are present or represented and declare that they have had knowledge of the agenda of the meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented (provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) such majority shall always include at least one class A manager (which may be represented)).

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented, provided that in the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers present or represented including at least one class A manager.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by any one manager provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers, copies or extracts of the minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by two managers, one of which being always a class A manager unless otherwise resolved by the board of managers.

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution.

The Company will be bound by the sole signature of the sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any one of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by any one of the managers provided that in the event of classes of managers, by two managers one of which shall always be a class A manager (including by way of representation).

## Art. 8. Liability Managers, indemnification.

- 8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.
- 8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3., every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.
  - 8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:
- 8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;
- 8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or
- 8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.
- 8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.
- 8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article 8 shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article 8.



**Art. 9. Conflicts.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer, agent, adviser or employee of such other company or firm. Any manager or officer who serves as a director, officer or employee or otherwise of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 10. Shareholder Meetings. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including (to the extent permitted by law) meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means being equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is present or represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital. Decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

- **Art. 11. Accounting Year.** The accounting year begins on the first day of January of each year and ends on the last day of December of the same year save for the first accounting year which shall commence on the day of incorporation and end on 31 st December, 2015.
- **Art. 12. Financial Statements.** Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

**Art. 13. Distributions.** Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

- **Art. 14. Dissolution.** In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.
- **Art. 15. Sole Shareholder.** If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10 <sup>th</sup> August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.
- **Art. 16. Applicable law.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.



## Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., and the notary, Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. has subscribed and entirely paid-up in cash the twelve thousand and five hundred (12,500) class V shares.

Evidence of the payment of the subscription price of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) has been shown to the undersigned notary.

#### Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

## Extraordinary sole shareholder decision

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

- 1. The registered office of the Company is fixed at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.
- 2. Two classes of managers, namely class A managers and class B managers are created. The following persons are named class A manager and class B managers (with the signature powers set forth in the articles in the case of different classes of managers) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

Class A Manager

- Vitruvian Directors I Ltd, a limited liability company organised under the laws of England and Wales with registered office at 105 Wigmore Street, W1U 1QY London (England) and registered at Company House under number 6484566; and

Class B Managers

- Gaël Sausy, born in Thionville (France) on 19 February 1983, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Dominique Robyns, born on 31 December 1958 in Alost, Belgium, with professional address at 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

## Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31 st December, 2015.

In faith of which we, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de juillet,

Par devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché du Luxembourg.

#### A comparu:

Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 184.359,

représentée par Mlle Elsa Idir, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 24 juillet 2015 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée Voicebox S.à r.l., qui est constituée par la présente:

- **Art. 1 <sup>er</sup> . Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Voicebox S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.
- **Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, y inclus, dans la mesure permis par la loi, dans toutes société-mère directe ou indirecte, ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement, d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute nature,



et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations (y compris de notes convertibles), de certificats de capital préférentiels (convertibles ou non) et de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par le biais de prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autres) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société ou toute autre entreprise que la Société juge appropriée (y compris up stream ou cross stream), prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe V, d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptés de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Toute prime d'émission disponible sera distribuable.

**Art. 6. Transfert de parts sociales.** Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent (75%) du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure est selon les termes permis par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

**Art. 7. Gérance.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de différentes classes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Cette classification des gérants sera dûment enregistrée dans les résolutions de l'assemblée concernée et les gérants appartenant à chaque classe seront identifiés.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les unes les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise (i) pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance ou (ii) lorsque tous les gérants sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion.



Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée (à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B) une telle majorité inclura toujours, au moins un gérant de classe A (qui peut se faire représenter)).

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises par l'approbation de la majorité des gérants de la Société présents ou représentés, à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance ne pourront être adoptées qu'à la majorité des gérants présents ou représentés incluant au moins un gérant de classe A.

Les résolutions du conseil de gérance seront signées par un des gérants, à condition que dans le cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance. Des copies ou extraits de ces résolutions qui pourront être notamment versées dans le cadre de procédures judiciaires seront signés par un des gérants à condition que lorsque l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants, les copies ou extraits de telles résolutions du conseil de gérance seront signées par deux gérants dont un gérant de classe A, sauf en cas de décision contraire du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature d'un des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe de deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par n'importe lequel des gérants, étant entendu que lorsqu'il existe différentes classes de gérants, par deux gérants dont l'un d'entre eux sera toujours un gérant de classe A (y compris par voie de représentation).

## Art. 8. Responsabilité des gérants, Indemnisation.

- 8.1 Les gérants ne sont pas personnellement responsables des dettes de la Société. En tant que représentants de la Société, ils sont responsables de l'exécution de leurs obligations.
  - 8.2 Sous réserve des exceptions et limitations énumérées à l'article
- 8.3, toute personne qui est, ou qui a été gérant ou responsable de la Société, sera, dans la mesure la plus large permise par la loi, indemnisée par la Société pour toute responsabilité encourue et contre toutes dépenses raisonnables contractées ou payées par lui en rapport avec toute demande, action, plainte ou procédure dans laquelle il est impliqué à raison de son mandat présent ou passé de gérant ou responsable et pour les sommes payées ou contractées par lui dans le cadre de leur règlement. Les mots «demande», «action», «plainte» ou «procédure» s'appliqueront à toutes les demandes, actions, plaintes ou procédures (civiles ou criminelles, y compris le cas échéant toute procédure d'appel) actuelles ou prévisibles et les mots «responsabilité» et «dépenses» devront comprendre, sans que cette liste soit limitative, les honoraires d'avocats, frais et dépens, jugements et montants payés en règlement et autres responsabilités.
  - 8.3 Aucune indemnité ne sera versée à tout gérant, dirigeant ou responsable:
- 8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement des devoirs découlant de sa fonction:
- 8.3.2 Pour toute affaire dans laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou
- 8.3.3 Dans le cas d'un compromis ou d'une transaction, à moins que le compromis ou la transaction en question n'ait été approuvé par une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.
- 8.4 Le droit à indemnisation prévu par la présente est distinct et n'affectera aucun autre droit dont un gérant ou responsable peut bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard de toute personne ayant cessé d'être gérant ou responsable et bénéficiera aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de telles personnes. Les dispositions du présent article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, y compris les gérants ou responsables, en vertu d'un contrat ou autre en vertu de la loi.
- 8.5 Les dépenses en rapport avec la préparation et la représentation d'une défense à l'encontre de toute demande, action, plainte ou procédure de nature telle que décrite dans le présent article 8, seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour le compte du gérant ou du responsable de rembourser ce montant s'il est finalement déterminé qu'il n'a pas droit à une indemnisation conformément au présent article 8.
- Art. 9. Conflits. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs des gérants ou responsables de la Société est intéressé à un tel contrat ou transaction, ou est administrateur, collaborateur, responsable, agent, consultant ou employé de cette autre société ou entité. Tout gérant ou responsable qui exerce la fonction d'administrateur, gérant, dirigeant ou employé ou autre auprès d'une société ou d'une



entité avec laquelle la Société conclura un contrat ou entre autrement en relation d'affaires, ne sera pas, en raison d'une telle affiliation avec telle autre société ou entité, empêché de délibérer et de voter ou agir sur n'importe quelle matière en relation avec ce contrat ou cette autre affaire.

Art. 10. Assemblées Générales. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la (aux) majorité(s) prévue(s) par la loi, par écrit (dans la mesure permise par la loi) ou lors d'assemblées y compris (dans la mesure permise par la loi) les assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, visioconférence, ou autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre les uns les autres et de communiquer ensemble, la participation à une assemblée par ces moyens équivalant à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représentera l'ensemble des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entièreté du capital social est présente ou représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date proposée pour l'effectivité des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considération de la portion du capital représenté. Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis. Les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant 100% du capital social émis.

- **Art. 11. Année Sociale.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année, sauf pour la première année sociale qui commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- **Art. 12. Comptes annuels.** Chaque année à la fin de l'année sociale, le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, établit les comptes annuels.

Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

**Art. 13. Distributions.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligation si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes intérimaires sur base d'un état comptable préparé par le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

- **Art. 14. Dissolution.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.
- **Art. 15. Associé Unique.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.
- **Art. 16. Loi Applicable.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

## Souscription et payement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Vitruvian II Luxembourg S.à r.l., et le notaire, Vitruvian II Luxembourg S.à r.l. a souscrit et intégralement libéré en espèces les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe V.



Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) a été montrée au notaire instrumentant.

## Dépenses, Evaluation

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### Décision extraordinaire de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

- 1. Le siège social de la Société est fixé au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- 2. Deux classes de gérants, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B, sont créées. Les personnes suivantes sont nommées gérant de classe A et gérants de classe B (chacun avec les pouvoirs de signature décrits dans les statuts en cas de différentes classes de gérants) de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérant de classe A

Vitruvian Directors I Limited, une limited liability company organisée sous le droit anglais ayant son siège social au 105 Wigmore Street, W1U 1QY Londres (Angleterre) et enregistrée auprès de la Company House sous le numéro 6484566; et

Gérants de classe B

- Gaël Sausy, né le 19 février 1983 à Thionville, France avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;
- Dominique Robyns, né le 31 décembre 1958 à Alost, Belgique avec adresse professionnelle au 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

#### Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.

En foi de quoi, Nous notaire, soussigné, avons apposé notre sceau en date qu'en tête.

Le document ayant été lu au comparant, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: E. IDIR, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12729. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 août 2015.

Référence de publication: 2015133388/443.

(150143580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Vector CH (Lux) 3, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 4.915.593,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert. R.C.S. Luxembourg B 195.757.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of July.

Before Maître Jacques Kesseler, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

There appeared:

Vector CH (Lux) 2, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register ("Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number R.C.S. Luxembourg B 195.721, with a share capital of USD 11,132,217 (eleven million one hundred thirty-two thousand two hundred seventeen United States Dollars) (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, notary clerk, with professional address at Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.



Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party is the sole shareholder of Vector CH (Lux) 3, S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg") under number R.C.S. Luxembourg B 195.757 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Francis Kesseler, then notary established in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 March 2015, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on 19 Mai 2015 number 1296.

The articles of association of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

- II.- That the 4,800,000 (four million eight hundred thousand) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
  - III.- The agenda of the meeting is the following:

#### Agenda:

- 1. Waiving of notice right;
- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 115,593 (one hundred fifteen thousand five hundred ninety-three United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 4,800,000 (four million eight hundred thousand United States Dollars) to USD 4,915,593 (four million nine hundred fifteen thousand five hundred ninety-three United States Dollars) by the issuance of 115,593 (one hundred fifteen thousand five hundred ninety-three) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, subject to the payment of a global share premium in the aggregate amount of USD 11,443,702 (eleven million four hundred forty-three thousand seven hundred two United States Dollars), out of which an amount of USD 491,560 (four hundred ninety-one thousand five hundred sixty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid-up by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in kind;
  - 3. Subscription and payment by Vector CH (Lux) 2, S.à r.l. of the new shares by way of a contribution in kind;
  - 4. New composition of the shareholding of the Company;
  - 5. Subsequent amendment of the first paragraph of article 8 of the articles of association of the Company; and
  - 6. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

## First resolution:

The Sole Shareholder resolves to waive its right to the prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

#### Second resolution:

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of USD 115,593 (one hundred fifteen thousand five hundred ninety-three United States Dollars) so as to raise it from its current amount of USD 4,800,000 (four million eight hundred thousand United States Dollars) to USD 4,915,593 (four million nine hundred fifteen thousand five hundred ninety-three United States Dollars) by the issuance of 115,593 (one hundred fifteen thousand five hundred ninety-three) new shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each (the "New Shares"), subject to the payment of a global share premium in the aggregate amount of USD 11,443,702 (eleven million four hundred forty-three thousand seven hundred two United States Dollars) (the "Share Premium"), out of which an amount of USD 491,560 (four hundred ninety-one thousand five hundred sixty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve of the Company, the whole to be fully paid-up by the sole shareholder of the Company by way of a contribution in kind as described hereafter (the "Contribution").

#### Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Shares and the Share Premium through the Contribution.

## Description of the Contribution

The Contribution to be made by the Sole Shareholder in exchange for the issuance of the New Shares and the payment of the Share Premium consists in a receivable.



## Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Shares. The issue of the New Shares is also subject to the payment of the Share Premium. The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

#### Valuation

The aggregate net value of the Contribution amounts to USD 11,559,295 (eleven million five hundred fifty-nine thousand two hundred ninety-five United States Dollars).

Such valuation has been approved by the managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 24 July 2015, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it as a formality of registration.

## Evidence of the Contribution's existence

A proof of the existence of the Contribution has been given to the Company.

#### Managers' intervention

Thereupon intervene:

- a) Vector Capital IV International, L.P., an exempted limited partnership organized under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands, registered in The Cayman Islands under the number KY-51968, category A manager of the Company;
- b) Mr. Ludovic Trogliero, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company; and
- c) Mr. David Catala, residing professionally at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, category B manager of the Company;

all represented here by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, in accordance with the provisions of the statement of contribution value.

acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally bound as managers of the Company by reason of the Contribution, expressly agree with the description of this Contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

## Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions, the shareholding of the Company is now composed of:

- Vector CH (Lux) 2, S.à r.l.: 4,915,593 (four million nine hundred fifteen thousand five hundred ninety-three) shares, with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each.

The notary acts that the 4,915,593 (four million nine hundred fifteen thousand five hundred ninety-three) shares, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on the resolution to be taken below.

#### Fifth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

"Art. 8. The Company's share capital is set at USD 4,915,593 (four million nine hundred fifteen thousand five hundred ninety-three United States Dollars), represented by 4,915,593 (four million nine hundred fifteen thousand five hundred ninety-three) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each."

No other amendments to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juillet.



Par-devant Maître Jacques Kesseler, notaire résidant à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, instrumentaire

#### A comparu:

Vector CH (Lux) 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 195.721, avec un capital social de 11.132.217 USD (onze millions cent trente-deux mille deux cent dix-sept Dollars américains) (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- La partie comparante est l'associé unique de Vector CH (Lux) 3, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg, sous le numéro R.C.S. Luxembourg B 195.757 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Francis Kesseler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, le 9 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 19 mai 2015, numéro 1296.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis la constitution de la Société.

- II.- Que les 4.800.000 (quatre millions huit cent mille) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
  - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### Ordre du jour:

#### 1. Renonciation au droit de convocation;

Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 115.593 USD (cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 4.800.000 USD (quatre millions huit cent mille Dollars américains) à 4.915.593 (quatre millions neuf cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains) par l'émission de 115.593 (cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune, moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 11.443.702 USD (onze millions quatre cent quarante-trois mille sept cent deux Dollars américains), dont un montant de 491.560 USD (quatre cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par l'associé unique de la Société par le biais d'un apport en nature;

- 2. Souscription et paiement par Vector CH (Lux) 2, S.à r.l. des nouvelles parts sociales par le biais d'un apport en nature;
- 3. Nouvelle composition de l'actionnariat de la Société;
- 4. Modification subséquente du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société; et
- 5. Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

#### Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, et considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il a été décidé que toute la documentation produite à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

## Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 115.593 USD (cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains) de sorte à l'augmenter de son montant actuel de 4.800.000 USD (quatre millions huit cent mille Dollars américains) à 4.915.593 (quatre millions neuf cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains) par l'émission de 115.593 (cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize) nouvelles parts sociales, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale s'élevant à 11.443.702 USD (onze millions quatre cent quarante-trois mille sept cent deux Dollars américains) (la «Prime d'Émission») dont un montant de 491.560 USD (quatre cent quatre-vingt-onze mille cinq cent soixante Dollars américains) sera alloué à la réserve légale de la Société, le tout devant être entièrement libéré par l'associé unique de la Société par le biais d'un apport en nature tel que décrit ci-après (l' «Apport»).



#### Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales ainsi que la Prime d'Émission au moyen de l'Apport.

#### Description de l'Apport

L'Apport devant être fait par l'Associé Unique en échange de l'émission de Nouvelles Parts Sociales et de la Prime d'Émission consiste en une créance.

## Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé qui déclare souscrire aux Nouvelles Parts Sociales. L'émission des Nouvelles Parts Sociales est également sujette au paiement de la Prime d'Émission. Les Nouvelles Parts Sociales et la Prime d'Émission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par le biais de l'Apport.

#### Evaluation

La valeur nette de l'Apport s'élève à 11.559.295 USD (onze millions cinq cent cinquante-neuf mille deux cent quatre-vingt-quinze Dollars américains).

Une telle évaluation a été approuvée par les gérants de la Société conformément à une déclaration de valeur datée du 24 juillet 2015, et qui devra rester annexée à cet acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

## Preuve de l'existence de l'Apport

Une preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

## Intervention des gérants

Interviennent alors:

- a) Vector Capital IV International, L.P., une «exempted limited partnership» formée sous les lois des Îles Caïmans, ayant son siège social à c/o Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Îles Caïmans, enregistrée aux Îles Caïmans sous le numéro KY-51968, gérant de catégorie A de la Société;
- b) M. Ludovic Trogliero, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société; et
- c) M. David Catala, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, gérant de catégorie B de la Société;

tous ici représentés par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, prénommée, en vertu des dispositions de la déclaration de valeur d'apport.

reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement responsables en tant que gérants de la Société en raison de l'Apport, s'accordent expressément avec la description de cet Apport, avec son évaluation, et confirment la validité de la souscription et du paiement.

## Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent, la participation de la Société est désormais composé de:

- Vector CH (Lux) 2, S.à r.l.: 4.915.593 (quatre millions neuf cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar américain) chacune.

Le notaire acte que les 4.915.593 (quatre millions neuf cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société sont présentes de telle sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur la résolution devant être prise ci-après.

## Cinquième résolution:

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et l'Apport ayant été entièrement libéré, l'Associe Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société de la Société de manière à le lire comme suit:

« **Art. 8.** Le capital social de la société est fixé à 4.915.593 USD (quatre millions neuf cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize Dollars américains), divisé en 4.915.593 (quatre millions neuf cent quinze mille cinq cent quatre-vingt-treize) parts sociales, avec une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'est à apporter à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, au jour en tête du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.



Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17868. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

#### POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015133383/241.

(150144091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Valore 1 S.A., Société Anonyme.

## Capital social: EUR 432.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 115.359.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

#### Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "VALORE 1 S.A." (the "Company"), a "Société Anonyme", established at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 115.359, incorporated by deed of Jacques DELVAUX, notary then residing in Luxembourg, on March 8 <sup>th</sup>, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1165 on June 15 <sup>th</sup>, 2006 and whose Articles of Incorporation were modified the last time pursuant to a deed of Maître Christine DOERNER, notary residing in Bettembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in replacement of Maître Jacques DELVAUX, notary then residing in Luxembourg, dated June 7 <sup>th</sup>, 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 1611 on August 24 <sup>th</sup>, 2006.

The Meeting is presided by Mr. Bertrand MICHAUD, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Meriem AGREBI, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Virginie DERAINS, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

- I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.
- II. As it appears from the attendance list, that all the four thousand three hundred and twenty (4,320) shares out of the four thousand three hundred and twenty (4 320), representing 100% of the capital of the Company (of an amount of EUR 432 000,00) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda without the necessary for prior convening notice.
  - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Decision to dissolve the Company and voluntarily put the Company into liquidation;
- 2. Decision to appoint a Liquidator in relation to the liquidation of the Company;
- 3. Determination of the powers of the Liquidator;
- 4. Discharge to be granted to the General Partner and to the External Auditor for the management of the company until the date of the present shareholders' meeting.
  - IV. After deliberation, the Meeting passed, by an unanimous vote, the following resolutions:

#### First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

## Second resolution:

The Meeting resolves to appoint AVERE ASSET Mgmt S.A., a Luxembourg, a limited company (société anonyme) with registered office at 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg under number B 147.282, as liquidator (the "Liquidator").



#### Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

#### Fourth resolution:

The Meeting decides to grant full and total discharge to the Board of directors and to the External Auditor for the accomplishment of their mandate until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

## Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt juillet.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "VALORE 1 S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 115.359, constituée suivant acte reçu par le notaire Jacques DELVAUX, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1165 du 15 juin 2006 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Christine DOERNER, notaire de résidence à Bettembourg, en remplacement de son confrère empêché, Maître Jacques Delvaux, alors notaire de résidence à Luxembourg en date du 7 juin 2006, publié au Mémorial C numéro 1611 du 24 août 2006.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertrand MICHAUD, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Meriem AGREBI, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie DERAINS, demeurant à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que les quatre mille trois cent vingt (4.320) actions des quatre mille trois cent vingt (4.320) actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 432.000.-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour sans la nécessité de convoquer au préalable.
  - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Décision de dissoudre la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Décision de nommer un liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
- 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur;
- 4. Décharge au gérant de la Société et au Réviseur d'Entreprise Agréé pour l'accomplissement de leur mandat;
- IV. Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).



#### Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer AVERE ASSET Mgmt S.A., a Luxembourg, une société anonyme établie et ayant son siège social au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 147.282, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

#### Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

#### Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge au Conseil d'administration ainsi qu'au Réviseur d'Entreprise Agréé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: B. Michaud, M. Agrebi, V. Derains et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 juillet 2015. 2LAC/2015/16926. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133390/128.

(150143967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### Valore 3 S.A., Société Anonyme.

## Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 16, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 122.768.

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth of July.

Before Maître Martine SCHAEFFER, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

## Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders (the "Meeting") of "VALORE 3 S.A." (the "Company"), a "Société Anonyme", established at 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B number 122.768, incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary then residing in Luxembourg, on December 8 <sup>th</sup> , 2006, published in the Luxembourg Memorial C number 209 on February 20 <sup>th</sup> , 2007.

The Meeting is presided by Mr. Bertrand MICHAUD, residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs. Meriem AGREBI, residing in Luxembourg.

The Meeting elected as scrutineer Mrs. Virginie DERAINS, residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I.- That the shareholders present or represented and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.



- II. As it appears from the attendance list, all the three hundred and twenty (320) shares out of the three hundred and twenty (320) shares, representing 100% of the capital of the Company (of an amount of EUR 32,000.-) are present or duly represented so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda without the necessary for prior convening notice.
  - III.- That the agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

#### Agenda

- 1. Decision to dissolve the Company and voluntarily put the Company into liquidation;
- 2. Decision to appoint a Liquidator in relation to the liquidation of the Company;
- 3. Determination of the powers of the Liquidator;
- 4. Discharge to be granted to the General Partner and to the External Auditor for the management of the company until the date of the present shareholders' meeting.
  - IV. After deliberation, the Meeting passed, by an unanimous vote, the following resolutions:

## First resolution:

The Meeting resolves to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation).

#### Second resolution:

The Meeting resolves to appoint AVERE ASSET Mgmt S.A., a Luxembourg, a limited company (société anonyme) with registered office at 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, registered with R.C.S. Luxembourg under number B 147.282, as liquidator (the "Liquidator").

## Third resolution:

The Meeting resolves to confer to the Liquidator the powers set forth in articles 144 et seq. of the amended Luxembourg law on Commercial Companies dated 10 August 1915 (the "Law").

The Meeting further resolves that the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorization of the general meeting of the shareholders. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate its powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator, acting individually under its sole signature on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver and perform under any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The Meeting further resolves to empower and authorize the Liquidator to make, in its sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds to the shareholders of the Company, in accordance with article 148 of the Law.

## Fourth resolution:

The Meeting decides to grant full and total discharge to the Board of directors and to the External Auditor for the accomplishment of their mandate until today.

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

#### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le vingt juillet.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

#### Se réunit

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'"Assemblée") de la société anonyme "VALORE 3 S.A." (la "Société"), ayant son siège social au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le N° 122.768, constituée suivant acte reçu par le notaire Gérard Lecuit, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 décembre 2006, publié au Mémorial C numéro 209 du 20 février 2007.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bertrand MICHAUD, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Meriem AGREBI, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Virginie DERAINS, demeurant à Luxembourg.



Le président déclare et prie le notaire d'acter:

- I. Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.
- II. Qu'il appert de cette liste de présence que les trois cent vingt (320) actions des trois cent vingt (320) actions de la société, représentant 100 % du capital social (d'un montant de EUR 32.000.-), sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'Assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour sans la nécessité de convoquer au préalable.
  - III. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

## Ordre du jour

- 1. Décision de dissoudre la Société et décision de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire);
- 2. Décision de nommer un liquidateur en relation avec la liquidation de la Société;
- 3. Détermination des pouvoirs du Liquidateur;
- 4. Décharge au gérant de la Société et au Réviseur d'Entreprise Agréé pour l'accomplissement de leur mandat;
- IV. Après en avoir délibéré, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### Première résolution:

L'Assemblée décide de dissoudre la Société et de mettre volontairement la Société en liquidation (liquidation volontaire).

#### Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de nommer AVERE ASSET Mgmt S.A., a Luxembourg, une société anonyme établie et ayant son siège social au 16, rue Jean L'Aveugle, L-1148 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 147.282, en tant que liquidateur (le "Liquidateur").

#### Troisième résolution:

L'Assemblée décide d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi").

L'Assemblée décide en outre que le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et à exécuter toutes opérations, en ce compris les actes prévus aux articles 145 de la Loi, sans autorisation préalable d'une assemblée générale des actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa propre responsabilité, ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécialement déterminées, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

L'Assemblée décide en outre de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, agissant individuellement par sa seule signature au nom de la Société en liquidation, à exécuter, délivrer et réaliser tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et la disposition de ses actifs.

L'Assemblée décide également de conférer à et d'autoriser le Liquidateur, à sa seule discrétion, à verser des avances sur le solde de liquidation aux actionnaires de la Société conformément à l'article 148 de la Loi.

## Quatrième résolution:

L'Assemblée décide d'accorder pleine et entière décharge au Conseil d'administration ainsi qu'au Réviseur d'Entreprise Agréé, pour l'exercice de leurs mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants le présent acte est en langue anglaise, suivi d'une version française.

A la demande des comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi. Signé: B. Michaud, M. Agrebi, V. Derains et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 27 juillet 2015. 2LAC/2015/16928. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133391/122.

(150143966) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## Way Co-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

## Capital social: EUR 1.134.567,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 144.042.

In the year two thousand fifteen, on the sixteen day of July,

before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

(1) Way LuxCo S.à r.l., a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2C, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, with a share capital of twelve thousand and five hundred euro and four cent (EUR 12,500.04.-), and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 151888, (hereinafter referred to as "Way LuxCo");

hereby represented by Ruadhan O Ciarain, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 July 2015;

(2) Whale L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 1 st floor, 23-27 Charter Place, Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL, and registered with Companies registry at the Jersey Financial Services Commission under number 106976, having these resolutions executed on its behalf by its general partner, Whale GP Limited, (hereinafter referred to as "Whale");

hereby represented by Ruadhan O Ciarain, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 July 2015;

(3) Capvis Equity III L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 28, New Street, JE - JE2 3TE St. Helier, Jersey, and registered with Companies registry at the Jersey Financial Services Commission under number LP 909, having these resolutions executed on its behalf by its general partner, Capvis General Partner III Limited, (hereinafter referred to as "Capvis Equity");

hereby represented by Ruadhan O Ciarain, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 July 2015;

(4) Capvis III Limmat L.P., a limited partnership governed by the laws of Jersey, having its registered office at 28, New Street, JE - JE2 3TE St. Helier, Jersey, and registered with Companies registry at the Jersey Financial Services Commission under number LP 965, having these resolutions executed on its behalf by its general partner, Capvis General Partner III Limited, (hereinafter referred to as "Capvis Limmat");

hereby represented by Ruadhan O Ciarain, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 16 July 2015,

being all the shareholders of the Company (the "Shareholders").

The above mentioned proxies shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested the undersigned notary to record that the Shareholders are the sole shareholders of Way Co-Invest S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2C, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of one million and one hundred and thirty four thousand and five hundred and seventy-eight euro (EUR 1,134,578.-) and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 144042 (the "Company"), following a deed enacted on 23 December 2008 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 195 of 29 January 2009. The articles of incorporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary enacted on 30 June 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda, which is known to the Shareholders:

## Agenda

- 1. To approve the buy-back by the Company of all of the six hundred and seventy-two (672) class G shares held by Way LuxCo, all of the eighty-two (82) class G shares held by Whale, all of the three hundred and forty-two (342) class G shares held by Capvis Equity and all of the four (4) class G shares held by Capvis Limmat, (the class G shares held by Way LuxCo, Whale, Capvis Equity and Capvis Limmat respectively are collectively referred to as the "Class G Shares"), all of the Class G Shares having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.
- 2. Further to the approval of the buy-back of the Class G Shares by the Company, to acknowledge that the Company holds all of its Class G Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.
- 3. To decrease the share capital of the Company by an amount of eleven euro (EUR 11.-) so as to reduce it from its current amount of one million and one hundred and thirty-four thousand and five hundred and seventy-eight euro (EUR 1,134,578.-) to one million and one hundred and thirty-four thousand and five hundred and sixty-seven euro (EUR



- 1,134,567.-) by cancellation of all of the one thousand and one hundred (1,100) Class G Shares, each share having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01).
  - 4. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the foregoing items of the agenda.
  - 5. To confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above.
  - Miscellaneous

The Shareholders passed the following resolutions:

#### First resolution

The Shareholders resolved to approve the buy-back by the Company of all the Class G Shares held by the Shareholders.

### Second resolution

Further to the approval of the buy-back of the Class G Shares the Company, the Shareholders resolved to acknowledge that the Company holds all the Class G Shares, with a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each.

#### Third resolution

The Shareholders resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of eleven euro (EUR 11.-) so as to reduce it from its current amount of one million and one hundred and thirty-four thousand and five hundred and seventy-eight euro (EUR 1,134,578.-) to one million and one hundred and thirty-four thousand and five hundred and sixty-seven euro (EUR 1,134,567.-) by cancellation of all Class G Shares, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each. As a result of the cancellation of the Class G Shares, the Company's reserves and/or profits which are available for distributions shall be reduced by the excess amount of the redemption value of the Class G Shares over their nominal value.

### Fourth resolution

The Shareholders resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company as a result of the foregoing resolutions, which shall henceforth read as follows:

"Art. 5. Subscribed capital. The subscribed capital of the Company is set at one million and one hundred and thirty-four thousand and five hundred and sixty-seven euro (EUR 1,134,567.-) divided into one hundred and thirteen million and four hundred and fifty thousand and one hundred (113,450,100) ordinary shares (the "Ordinary Shares"), one hundred thousand and one hundred (1,100) class A shares (the "Class A Shares"); one hundred thousand and one hundred (1,100) class C shares (the "Class C Shares"), one hundred thousand and one hundred (1,100) class D Shares"), one hundred thousand and one hundred thousand and one hundred (1,100) class E shares (the "Class E Shares"), and one hundred thousand and one hundred (1,100) class F shares (the "Class F Shares") (together referred to as the "shares" and each a "share"). Each issued share has a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) and is fully paid up."

## Fifth resolution

The Shareholders resolved to confer all and any powers to the managers of the Company in order to implement the above resolutions.

The board of managers of the Company is notably entitled and authorised to make the reimbursement of capital to the sole shareholder by payments in cash or in kind, to set the date and other formalities of such payment and to do all other things necessary and useful in relation to the above resolutions.

#### Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand five hundred euro (EUR 2,500,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

## Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le seize juillet,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

#### a comparu:

(1) Way LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2C, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg Luxembourg, ayant un capital social de douze mille



cinq cents euros et quatre centimes (EUR 12.500,04) et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 151888, (ci-après «Way LuxCo»),

représentée aux fins des présentes par Ruadhan O Ciarain, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2015;

(2) Whale L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 1 <sup>er</sup> étage, 23-27 Charter Place, Seaton Place, St. Helier, Jersey, JE2 3QL et immatriculé auprès du Companies registry du Jersey Financial Services Commission sous le numéro 106976, Whale GP Limited, son general partner, exécute ces résolutions en son nom, (ci-après «Whale»);

représentée aux fins des présentes par Ruadhan O Ciarain, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2015;

(3) Capvis Equity III L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 28, New Street, JE - JE2 3TE St. Helier, Jersey, et immatriculé auprès du Companies registry du Jersey Financial Services Commission sous le numéro LP 909, Capvis General Partner III Limited, son general partner, exécute ces résolutions en son nom (ciaprès «Capvis Equity»);

représentée aux fins des présentes par Ruadhan O Ciarain, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2015;

(4) Capvis III Limmat L.P., un limited partnership régi par les lois de Jersey, ayant son siège social au 28, New Street, JE - JE2 3TE St. Helier, Jersey, et immatriculé auprès du Companies registry du Jersey Financial Services Commission sous le numéro LP 965, Capvis General Partner III Limited, son general partner, exécute ces résolutions en son nom (ciaprès «Capvis Limmat»);

représentée aux fins des présentes par Ruadhan O Ciarain, avocat, demeurant à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juillet 2015;

étant tous ensemble les associés de la Société (les «Associés»).

Les dites procurations resteront annexées aux présentes.

Les Associés ont requis le notaire soussigné d'acter que les Associés sont les seuls associés de Way Co-Invest S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 2C, Rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social d'un million cent trente-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 1,134,578.-), et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144042 (la «Société») constituée suivant un acte en date du 23 décembre 2008 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 29 janvier 2009, numéro 195. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné du 30 juin 2015, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les Associés reconnaissent être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant, lequel est connu des Associés:

### Ordre du jour

- 1. Approbation du rachat par la Société de toutes ses six cent soixante-douze (672) parts sociales de catégorie G détenues par Way LuxCo, de toutes ses quatre-vingt-deux (82) parts sociales de catégorie G détenues par Whale, de toutes ses trois cent quarante-deux (342) parts sociales de catégorie G détenues par Capvis Equity et de toutes ses quatre (4) parts sociales de catégorie G détenues par Capvis Limmat, (les part sociales détenues respectivement par Way Luxco, Whale, Capvis Equity et Capvis Limmat sont collectivement désignées par les «Parts Sociales de Catégorie G»), toutes les Parts Sociales de Catégorie G ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).
- 2. Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie G par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie G, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).
- 3. Réduction du capital social souscrit de la Société d'un montant d'onze euros (EUR 11,-) afin de le réduire de son montant actuel d'un million cent trente-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 1,134,578.-), à un montant d'un million cent trente-quatre mille cinq cent soixante-sept euros (EUR 1.134.567,-), par annulation de toutes les mille cent (1.100) Parts Sociales de Catégorie G ayant chacune une valeur nominale d'un centime euro (EUR 0,01).
  - 4. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les points de l'ordre du jour ci-dessus.
  - 5. Délégation de tous pouvoirs au gérant de la Société afin de mettre en oeuvre les points ci-dessus.
  - 6. Divers.

Les Associés ont adopté les résolutions suivantes:

## Première résolution

Les Associés ont décidé d'approuver le rachat par la Société de toutes les Parts Sociales de Catégorie G détenues par les Associés.



#### Deuxième résolution

Suite à l'approbation du rachat des Parts Sociales de Catégorie G par la Société, constatation de la détention par la Société des Parts Sociales de Catégorie G, chacune ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01).

#### Troisième résolution

Les Associés ont décidé de réduire le capital social souscrit de la Société d'un montant d'onze euros (EUR 11,-) afin de le réduire de son montant actuel d'un million cent trente-quatre mille cinq cent soixante-dix-huit euros (EUR 1,134,578,-), à un montant d'un million cent trente-quatre mille cinq cent soixante-sept euros (EUR 1.134.567,-), par annulation de toutes les mille cent (1.100) Parts Sociales de Catégorie G ayant chacune une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01). En conséquence de l'annulation de toutes les Parts Sociales de Catégorie G, les réserves et/ou bénéfices de la Société qui sont disponibles pour distribution seront réduites d'un montant égal au montant de la valeur de rachat des Parts Sociales de Catégorie G qui excède leur valeur nominale.

### Quatrième résolution

Les Associés ont décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui aura dorénavant la teneur suivante:

"Art. 5. Capital social souscrit. Le capital social de la Société est fixé à un million cent trente-quatre mille cinq cent soixante-sept euros (EUR 1.134.567,-) représenté par cent treize millions quatre cent cinquante mille et cent (113,450,100.-) parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie B"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), mille cent (1.100) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), mille cent (1.100) parts sociales de Catégorie D"), mille cent (1.100) parts sociales de Catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E"), et mille cent (1.100) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") (ensemble les «parts sociales» et chacune une «part sociale»). Chaque part sociale a une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) et est entièrement libérée.

## Cinquième résolution

Les Associés ont décidé de conférer tous les pouvoirs aux gérants de la Société pour mettre en oeuvre les résolutions prises ci-dessus.

Le Conseil de gérance de la Société est notamment mandaté et autorisé à rembourser le capital aux associés par paiement en espèces ou en nature, à fixer la date et toute autre modalité de ces paiements, et à prendre toute autre mesure nécessaire et utile en relation avec les résolutions prises ci-dessus.

### Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille cinq cents euros (EUR 2.500,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparantes ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Ó Ciaráin, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 21 juillet 2015. GAC/2015/6254. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 3 août 2015.

Référence de publication: 2015133401/205.

(150143444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Weisgerber & Cie, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1259 Senningerberg, 2A, Z.I. Breedewues.

R.C.S. Luxembourg B 23.775.

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de juillet.

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:



Monsieur Pierre WEISGERBER, maître-serrurier, né le 28 août 1961 à Luxembourg, demeurant à L-8140 Bridel, 9, rue de Luxembourg,

- I. L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de WEISGERBER & Cie, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, dont le siège social est à L-1259 Senningerberg, 2A, Zone Industrielle Breedewues, constituée suivant acte de Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 janvier 1986, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 81 du 2 avril 1986 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 23.775 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Emile Schlesser, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 312 du 6 février 2012 (la «Société»).
- II.- Le capital social de la Société est fixé à cent six mille deux cent cinquante Euros (EUR 106.250,-) divisé en huit cent cinquante (850) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique, pré-qualifié, comme suit:

Monsieur Pierre WEISGERBER, pré-qualifié,

III. L'associé unique, pré-qualifié, présent ou représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

#### Agenda

- 1. Réduction du capital social souscrit de la Société à concurrence de quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euros (EUR 93.750.-) pour le porter de son montant actuel de cent six mille deux cent cinquante Euros (EUR 106.250,-) au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) avec annulation de sept cent cinquante (750) parts sociales;
  - 2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions précédentes;
  - 3 Divers

Après en avoir délibéré, l'associé unique a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

### Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social souscrit de la Société de quatre-vingt-treize mille sept cent cinquante euro (EUR 93.750.-) pour le porter de son montant actuel de cent six mille deux cent cinquante Euros (EUR 106.250,-) au montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), par annulation de sept cent cinquante (750) parts sociales détenues par l'associé unique.

Le montant de la réduction du capital restera dû à l'associé unique.

### Deuxième résolution

L'associé unique a décidé de modifier l'article 4 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article 4 sera dorénavant rédigé comme suit:

**Art. 4.** «Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-), chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

## Dépenses

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de toute forme incombant à la Société suite à cet acte sont estimés approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Dont acte fait et passé à Windhof, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: P. WEISGERBER, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 30 juillet 2015. Relation: DAC/2015/12779. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 03 août 2015.

Référence de publication: 2015133406/59.

(150143696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.



## RCAF Enduro USA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 301.600,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.370.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales daté du 16 juin 2015 que:

- RCAF VI Enduro LLC, ayant son siège social auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County of New Castle, United States of America a transféré un total de 78,961 parts sociales de la société à RCAF VI CIV XXX, LP, une société en commandite simple, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et enregistrée au registre companies house sous le numéro MC-82238;
- RCAF VI-A Enduro LLC, ayant son siège social auprès de The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, DE 19801 Wilmington, County of New Castle, United States of America a transféré un total de 26,631 parts sociales de la société à RCAF VI CIV XXX, LP, une société en commandite simple, ayant son siège social auprès de Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands et enregistrée au registre companies house sous le numéro MC-82238.

Suite à ces transferts, les 301,600 parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

RCAF VI Enduro LLC détient un total de 146,573 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

14,659 parts sociales ordinaires

14,657 parts sociales de classe A

14,657 parts sociales de classe B

14,657 parts sociales de classe C

14,658 parts sociales de classe D

14,657 parts sociales de classe E

14,657 parts sociales de classe F

14,657 parts sociales de classe G

14,657 parts sociales de classe H

14,657 parts sociales de classe I

RCAF VI-A Enduro LLC détient un total de 49,435 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

4,940 parts sociales ordinaires

4,944 parts sociales de classe A

4,944 parts sociales de classe B

4,944 parts sociales de classe C

4,943 parts sociales de classe D

4,944 parts sociales de classe E

4,944 parts sociales de classe F

4,944 parts sociales de classe G

4,944 parts sociales de classe H

4,944 parts sociales de classe I

RCAF VI CIV XXX LP détient un total de 105,592 parts sociales de la Société qui sont réparties comme suit:

10,561 parts sociales ordinaires

10,559 parts sociales de classe A

10,559 parts sociales de classe B

10,559 parts sociales de classe C

10,559 parts sociales de classe D

10,559 parts sociales de classe E

10,559 parts sociales de classe F

10,559 parts sociales de classe G

10,559 parts sociales de classe H

10,559 parts sociales de classe I

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015126691/55.

(150138687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2015.

## Zest Asset Management Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 130.156.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 30 juillet 2015

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- 1. de réélire Madame Anne-Marie Goffinet, Messieurs Régis Leoni, Gianni Romano et Jean-Luc Neyens, en qualité d'administrateurs, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,
- 2. de réélire KPMG Luxembourg, Société coopérative (anciennement dénommée KPMG Luxembourg, S.à.r.l.), immatriculée auprès du Registre de Commerce sous le numéro B-149133 et étant située au 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Pour Zest Asset Management Sicav

BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015133414/19.

(150143634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

#### Wintr S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.

R.C.S. Luxembourg B 79.176.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133408/9.

(150143691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## VREF Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 115.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015133396/9.

(150143375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

### South Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, Place F.J. Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 163.453.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue sous seing le 29/07/2015

L'Assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le siège de la société est transféré au 3 Place F.J. Dargent L-1413 Luxembourg.
- 2. Les mandats en tant qu'administrateurs de

Madame GALES Liette, née le 28/07/1965 à Luxembourg, résidant professionnellement à L-2222 Luxembourg 296 rue de Neudorf,

Madame BRUNETTI-GUILLEN Monique, née le 23/05/1974 à Differdange Luxembourg, résidant professionnellement à L-2222 Luxembourg 296 rue de Neudorf,

Monsieur BECKER Jacques, né le 31/07/1976 à Luxembourg, résidante professionnellement à L-2222 Luxembourg 296 rue de Neudorf,

sont révoqués avec effet immédiat.



3. Le mandat en tant que commissaire aux comptes de la société

JURIA CONSULTING S.A. no RCS Luxembourg B146 533 avec siège social à L-2222 Luxembourg 296 rue de Neudorf est révoqué avec effet immédiat.

4 Messieurs

VASSEUR Alain, résidant à L-8277 Holzem 3 rue de Mamer, né le 24/04/1958 à Dudelange Luxembourg;

KOBYLKA Philippe, résidant à L-3321 Berchem 37 rue Méckenheck, né le 09/08/1951 à Réhon, France;

PHILIP Patrick, résidant à F-75012 Paris 100 Quai de la Rapée, né le 13/04/1965 à Tananarive, France;

sont nommés administrateurs de la société en remplacement, leur mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Ordinaire en 2021.

5. La société TRIPLE A CONSULTING S.A., no RCS Luxembourg B 61 417 avec siège social au 2a rue Denis Netgen L-3858 Schifflange, est nommée nouveau commissaire aux comptes en remplacement, son mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en 2021.

Le 29/07/2015.

Certifié sincère et conforme

Triple A Consulting S.A.

Référence de publication: 2015132310/33.

(150141699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

## Selp Berlin GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 35-37, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 162.423.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015132337/10.

(150142032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

# V.G.P.I., Van Genechten Packaging International, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.946.

L'an deux mille quinze, le sept juillet.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée;

A COMPARU:

Monsieur Alain RENARD, administrateur, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société «Van Genechten Packaging International», en abrégé «V.G.P.I.», (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187946,

en vertu des pouvoirs lui conférés dans les résolutions du conseil d'administration de la Société, prises en date du 6 juillet 2015, dont une copie restera annexée au présent acte.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- qu'en date du 24 juin 2014, le conseil d'administration de la Société, a décidé de procéder à la réalisation d'une partie du capital autorisé à concurrence de EUR 103.380.000 (cent trois millions trois cent quatre-vingt mille euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 50.000 (cinquante mille euros) à EUR 103.430.000 (cent trois millions quatre cent trente mille euros), par l'émission de 20.676 (vingt mille six cent soixante-seize) actions nouvelles de EUR 5.000 (cinq mille euros) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes;
- que ladite augmentation de capital a été constatée en date du 25 juin 2014 par-devant le notaire instrumentant, acte enregistré à Redange/Attert, le 27 juin 2014, Relation: RED/2014/1389, déposé le 7 juillet 2014, référence de dépôt: L140114652, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2359 du 3 septembre 2014 (l'«Acte»);
- qu'une erreur matérielle s'est glissée dans l'Acte, suite à laquelle il s'avère que le nombre des parts sociales apportées de la société à responsabilité limitée de droit polonais dénommée VG POLSKA Sp.z o.o, ayant son siège social à Pl. Kilinskiego, 1, PL-32660 Chelmek, Pologne, inscrite au Registre de commerce polonais sous le numéro KRS 0000041656, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, a été erronément déclaré comme 1.000 (mille) parts, alors



que la participation de 100% dans cette société est représentée par 2.700 (deux mille sept cents) parts, et qu'il a y donc lieu de lire le paragraphe IV de l'Acte (alinéa concernant VG POLSKA Sp.z o.o) comme suit:

- «IV.- L'augmentation de capital a été libérée intégralement par un apport en nature évalué à EUR 103.380.000 (cent trois millions trois cent quatre-vingt mille euros) comme suit:
- l'apport de 2.700 parts de la société à responsabilité limitée de droit polonais dénommée VG POLSKA Sp.z o.o , ayant son siège social à Pl. Kilinskiego, 1, PL-32660 Chelmek, Pologne, inscrite au Registre de commerce polonais sous le numéro KRS 0000041656, soit une participation à hauteur de 100% dans son capital social, évaluée à EUR 18.618.000 (dix-huit millions six cent dix-huit mille euros); ...»;
  - que les autres dispositions de l'Acte restent sans changement.

### Evaluation des frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 900,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. RENARD, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22114. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015130056/50.

(150138930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

## Fiduciaire Comptable Actua, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5532 Remich, 6, rue Enz. R.C.S. Luxembourg B 198.616.

Rectificatif au dépôt L150132669 du 23/07/2015

La soussignée, Maître Karine Reuter, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que lors de la constitution de la société "FIDUCIAIRE COMPTABLE ACTUA", établie et ayant son siège social à L-5532 REMICH, 6, rue Enz, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, actés par Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 3 juillet 2015, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juillet 2015, relation 2LAC/2015/15215, en cours de dépôt au registre de commerce;

il y a lieu de procéder à la rectification suivante suite à une erreur matérielle:

- il y a lieu de procéder à la renumérotation de l'ensemble des articles en partance de l'article 6:

IL Y LIEU DE LIRE:

Art. 5

Art. 6

Art. 7

(Jusqu'à l'article 19 des statuts)

AU LIEU DE:

Art. 6

Art. 7

Art. 8

La notaire soussignée requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Luxembourg, le 16 juillet 2015.

Maître Karine Reuter

Notaire

Signé: K REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16777. Reçu: douze euros 12,00.-.

Le receveur ff. (signé): Claude KIEFER.



#### POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 30 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130547/33.

(150140741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

## Mary Jane S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4251 Esch-sur-Alzette, 8, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 198.958.

## **STATUTS**

L'an deux mille quinze, le vingt-huit juillet

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

## A comparu:

Madame Emenye Mary Jane NWACHUKWU, née le 5 août 1977 à Akwukwu Igbo (Nigéria), demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 8, Rue du Moulin,

agissant en son nom personnel,

ci-après dénommée «l'associé».

Laquelle comparante a arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée uni-personnelle à constituer.

**Art. 1** er . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée uni-personnelle sous la dénomination de: "Mary Jane S.à r.l.".

L'associé unique pourra à tout moment se réunir avec un ou plusieurs associés et les futurs associés pourront également prendre toutes les mesures nécessaires afin de rétablir le caractère uni-personnel de la société.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'associé.

**Art.3.** La société a pour objet l'exploitation d'un établissement de petite restauration, notamment de spécialités africaines ainsi qu'un d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La société peut faire toutes opérations commerciales ou financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

- Art. 4. La durée de la société est illimitée.
- Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Chaque année, le trente-et-un décembre les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et de profits.

- **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) représenté par CENT (100) parts sociales de CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 125.-) chacune.
  - Art. 7. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

### Art. 8.

a) La cession entre vifs:

Tant que la société ne comprendra qu'un associé, celui-ci sera libre de céder tout ou partie des parts à qui il entend.

En présence de plusieurs associés, et pour toutes cessions de parts sociales, les associés bénéficieront d'un droit de préemption.

b) La transmission pour cause de mort:

Le décès de l'associé unique n'entraîne pas la dissolution de la société. Si l'associé unique n'a laissé aucune disposition de dernière volonté concernant l'exercice des droits afférents aux parts sociales, lesdits droits seront exercés par les héritiers et légataires régulièrement saisis ou envoyés en possession, proportionnellement à leurs droits dans la succession. Jusqu'au partage des-dites parts ou jusqu'à la délivrance de legs portant sur celles-ci.

Pour le cas où il y aurait des parts sociales non proportionnellement partageables, lesdits héritiers et légataires auront l'obligation pour lesdites parts sociales de désigner un mandataire.

En présence de plusieurs associés, les parts sociales peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Pour le surplus, les articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sont applicables.



**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par l'associé qui fixe les pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision de l'associé.

A moins que l'associé n'en décide autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

L'associé unique est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

- **Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leur fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.
  - Art. 11. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales,
- le solde restera à la libre disposition de l'associé.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

- **Art. 12.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'associé.
- **Art. 13.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, la partie s'en réfère aux dispositions légales.

### Souscription et libération

Toutes les cent parts sont souscrites en numéraire par l'associé unique Madame Emenye Mary Jane NWACHUKWU, née le 5 août 1977 à Akwukwu Igbo (Nigéria), demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette, 8, Rue du Moulin.

L'associé unique déclare que toutes les parts sociales souscrites sont intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le trente-et-un décembre deux mille quinze (31.12.2015).

## Estimation des frais

Le montant des charges, frais, dépenses, ou rémunérations, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à environ mille cent euros.

## Assemblée générale extraordinaire

L'associée unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale, prend les résolutions suivantes:

- 1. Est nommée Gérante administrative de la société pour une durée indéterminée:
- Madame Emenye Mary Jane NWACHUKWU, née le 5 août 1977 à Akwukwu Igbo (Nigéria), demeurant à L-4251 Esch-sur-Alzette. 8, Rue du Moulin.
  - 2. Est nommé Gérant Technique de la société pour une durée indéterminée:
- Monsieur Paul-Yves LUSHIKU, né le 14 septembre 1960 à Lubumbashi (République Démocratique du Congo), demeurant à L-7681 Waldbillig, 4, Rue Michel Rodange.

La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la Gérante administrative et du Gérant Technique

2. Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante: L-4251 Esch-sur-Alzette, 8, Rue du Moulin.

Le notaire a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celui-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé avec moi, notaire, la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E.NWACHUKWU, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juillet 2015. Relation: EAC/2015/17702. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 31 juillet 2015.

Référence de publication: 2015133085/104.

(150143236) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## LuxHedge IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

### Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 171.053.

Extrait des résolutions des associés adoptées en date du 31 juillet 2015

L'assemblée générale des associés de la Société en date du 31 juillet 2015 a pris acte de la démission de MM. Philippe Debatty et Régis Weiler de leur mandat de membres du conseil de gérance et a reconduit les mandats de:

- Mr. Daniel Van Hove, ingénieur commercial et de gestion, résidant professionnellement 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,
- Mr. Alexandre Millet, Fund Supervision Manager, résidant professionnellement 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

et

- Mr. Benoît Duvieusart, avocat à la Cour, demeurant 9, route de Luxembourg, L-6910 Roodt-sur-Syre,

jusqu'à l'assemblée générale des associés qui procédera à l'approbation des comptes de la Société pour l'exercice social 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 août 2015.

Mandataire

Référence de publication: 2015133049/22.

(150143879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 août 2015.

## Advanced Asset Management SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 132.425.

## **EXTRAIT**

Le Conseil d'Administration a pris connaissance de la démission de Monsieur Sylvain Féraud, de son poste de Président du Conseil d'Administration, avec adresse professionnelle 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, a effet du 26 Juin 2015.

Pour Advanced Asset Management SICAV

Référence de publication: 2015127019/12.

(150136156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

# AIPP Pooling I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 132.135.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 July 2015.

Aberdeen Management Services S.A.

Agent Domiciliataire

Référence de publication: 2015127025/12.

(150136810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck